



# **Plan d'examen de l'inventaire des règlements de 2026 à 2036, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**

Publié : le 2026-03-30

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,  
représentée par le président du Conseil du Trésor 2026,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT1-69F-PDF  
ISSN: 2818-257X

Ce document est disponible sur [Canada.ca](https://Canada.ca), le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Regulatory Stock Review Plan: 2026 to 2036, Treasury Board of  
Canada Secretariat

# Plan d'examen de l'inventaire des règlements de 2026 à 2036, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

---

## Sur cette page

- [Surveillance des dépenses](#)
- [Leadership administratif](#)
- [Employeur](#)
- [Surveillance réglementaire](#)

Le Plan d'examen de l'inventaire des règlements de 2026 à 2036 fournit des renseignements sur les examens des règlements que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) a l'intention d'entreprendre entre 2026 et 2036, organisés par responsabilité essentielle et justifications pour lesquelles des examens pourraient être effectués.

## Surveillance des dépenses

Il n'y a actuellement aucun règlement associé à la responsabilité essentielle du SCT en matière de surveillance des dépenses.

# Leadership administratif

► Dans cette section

**Justification : Examens des règlements pour les harmoniser avec les lois, les besoins administratifs ou les priorités du gouvernement en évolution**

**Examen du *Règlement sur les marchés de l'État* (mis à jour)**

**Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur les marchés de l'État*

**Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur la gestion des finances publiques*

**Justification**

Examen des règlements pour les harmoniser avec les lois, les besoins administratifs ou les priorités du gouvernement en évolution.

**Description**

Ces règlements sont régulièrement révisés en fonction de l'évolution de la législation, des besoins administratifs ou des priorités du gouvernement en matière de marchés publics.

Comme l'indique le Rapport d'étape de l'examen du fardeau administratif du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le gouvernement fait progresser un règlement harmonisé sur l'approvisionnement qui réunirait toutes les obligations en matière d'approvisionnement en un seul règlement global sur l'approvisionnement. Dans ce contexte, le *Règlement*

*sur les marchés de l'État* fait l'objet d'une analyse et d'une évaluation afin de s'assurer que toutes les mises à jour nécessaires sont conformes à l'objectif général de créer un cadre d'approvisionnement unique et complet.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2024

## **Début visé pour l'examen (année)**

Examen en cours.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Emilio Franco

Directeur exécutif, Approvisionnement et gestion du matériel

Direction de la gestion des investissements, Bureau de la contrôleur  
générale

613-296-0839

[Emilio.Franco@tbs-sct.gc.ca](mailto:Emilio.Franco@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires

pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- Développement et amélioration de la réglementation fédérale
- Coopération en matière de réglementation au Canada

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- Consultations auprès des Canadiens
- Gazette du Canada

## **Examen des règlements relatifs à la gestion financière (groupe) (mis à jour)**

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen des règlements relatifs à la gestion financière (groupe)

### **Loi(s) habilitante(s)**

Loi sur la gestion des finances publiques et lois connexes

### **Justification**

Examen des règlements afin d'appuyer l'examen de la réduction de la paperasse, de réduire les exigences réglementaires inutiles ou désuètes, de clarifier les responsabilités réglementaires et de déterminer la pertinence continue des règlements en matière de gestion financière.

### **Description**

Cet examen des règlements relatifs à la gestion financière s'inscrit dans le contexte de l'examen de la réduction de la paperasse, qui visait à cerner les exigences réglementaires désuètes, qui se chevauchent ou qui imposent un

fardeau administratif inutile, et à proposer des mesures pour réduire la paperasse. Dans le cadre de cet exercice, le SCT a recensé plusieurs initiatives à court terme liées aux règlements en matière de gestion financière telles qu'elles sont décrites dans le Rapport d'étape sur l'examen de la réduction de la paperasse.

Le présent examen à plus long terme de l'inventaire des règlements complète les initiatives de l'examen de la réduction de la paperasse portant sur :

- la modification de certains règlements de gestion financière afin de réduire le fardeau administratif;
- l'examen des possibilités de chevauchement et de modernisation des règlements.

S'appuyant sur ces travaux, le présent examen de l'inventaire des règlements adoptera une perspective à plus long terme et plus globale à l'égard des règlements pris en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et des lois connexes. Les règlements visés par ce groupe couvrent diverses fonctions, notamment l'élaboration de politiques de gestion financière, l'administration des paiements, la gestion des créances et les mécanismes d'exécution juridique.

Bien que le SCT soit responsable de la politique de gestion financière, certains règlements sont administrés sur le plan opérationnel par le receveur général du Canada ou relèvent de pouvoirs juridiques administrés par le ministère de la Justice. L'examen sera donc mené en collaboration avec les organisations responsables afin d'évaluer la pertinence continue des règlements, de cerner des possibilités de modernisation (y compris l'utilisation d'outils numériques), de clarifier les responsabilités réglementaires et d'examiner les chevauchements ou les doublons éventuels.

## **Règlements inclus et date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

Les règlements suivants sont inclus dans ce groupe aux fins de l'examen, en tenant compte du fait que la responsabilité administrative varie selon le règlement :

1. *Règlement sur les avances comptables* : inconnue;
2. *Règlement sur la cession des dettes de la Couronne* : inconnue;
3. *Règlement sur l'émission des chèques (1997)* : inconnue;
4. *Règlement sur la radiation des créances (1994)* : inconnue;
5. *Règlement sur la saisie-arrêt* : 2020;
6. *Règlement sur les intérêts et les frais administratifs* : 2020;
7. *Règlement sur les frais de faible importance* : 2024;
8. *Règlement sur les sommes de peu de valeur* : jamais été examiné; entré en vigueur en 2015;
9. *Règlement de 1997 sur le remboursement de recettes* : inconnue;
10. *Règlement de 1997 sur la réception et le dépôt des fonds publics* : inconnue;
11. *Règlement exemptant des ministères et des sociétés d'État mères de l'application des paragraphes 65.1(1) et 131.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques* : inconnue;
12. *Règlement de 1997 sur les demandes de paiement et de règlement*;
13. *Règlement sur la garantie à l'égard des dettes dues à Sa Majesté* : inconnue;

## **Début visé pour l'examen (année)**

À déterminer. Le début visé des examens dans le cadre de ce groupe sera éclairé par les résultats de l'examen de la réduction de la paperasse et par les priorités ministérielles. Il n'y a actuellement aucun plan en place pour

effectuer un examen exhaustif des parties de la *Loi sur la gestion des finances publiques* relatives à ces règlements, à l'exception du suivant :

Un examen général du *Règlement sur la radiation des créances (1994)* a débuté en décembre 2023.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Politique de gestion financière

Secteur de la gestion financière

Bureau de la contrôleur générale

[fin.www@tbs-sct.gc.ca](mailto:fin.www@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- Consultations auprès des Canadiens
- Gazette du Canada

## **Examen du *Règlement sur l'enregistrement des lobbyistes* (mis à jour)**

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Réviser les exigences d'enregistrement au sein du *Règlement sur l'enregistrement des lobbyistes* à la recherche d'occasions de modernisation, de simplification et d'harmonisation

### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur le lobbying*.

### **Justification**

Examen du *Règlement* afin de cerner les possibilités de moderniser et de simplifier celui-ci, y compris les possibilités d'harmonisation avec les exigences en matière d'enregistrement dans les provinces et les territoires.

### **Description**

Comme l'indique le Rapport d'étape de l'examen du fardeau administratif du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada publié le 8 septembre 2025, le SCT évaluera le *Règlement sur l'enregistrement des lobbyistes* afin de cerner des possibilités de moderniser les exigences d'enregistrement prescrites par ce règlement.

L'examen de ce règlement serait mené par un examen de la *Loi sur le lobbying*. Le Commissariat au lobbying, dans son Rapport annuel au Parlement 2024-2025, déposé en juin 2025, a annoncé son intention de formuler des recommandations en vue de mettre à jour le *Règlement sur*

*l'enregistrement des lobbyistes*. Toute modification proposée par le gouvernement tiendrait compte des recommandations formulées par la commissaire et d'autres intervenants.

## **Règlements inclus et date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

- *Règlement sur l'enregistrement des lobbyistes* : 2012

## **Début visé pour l'examen (année)**

2026

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Brian Gear

Directeur exécutif

Secteur des priorités et de la planification

613-796-5458

[Brian.Gear@tbs-sct.gc.ca](mailto:Brian.Gear@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires

pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- Développement et amélioration de la réglementation fédérale
- Coopération en matière de réglementation au Canada

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- Consultations auprès des Canadiens
- Gazette du Canada

## **Justification : Examens des règlements pour les harmoniser avec les examens législatifs**

### **Examen du *Règlement sur l'accès à l'information***

#### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur l'accès à l'information*

#### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur l'accès à l'information*

#### **Justification**

Examen des règlements pour les harmoniser avec les examens mandatés par la *Loi sur l'accès à l'information*.

#### **Description**

La *Loi sur l'accès à l'information* exige une révision législative tous les cinq ans, la première révision ayant commencé en juin 2020 et s'étant terminée en décembre 2022 avec le dépôt du rapport Examen de l'accès à l'information Rapport au Parlement. Le *Règlement sur l'accès à l'information* fera l'objet d'un réexamen après chaque révision de la *Loi sur l'accès à l'information* afin de veiller à ce qu'il s'harmonise avec les changements qui pourraient être apportés à la suite de ces révisions législatives. Le 23 juin 2023, le règlement a été modifié pour le concorder avec la version actuelle de la *Loi sur l'accès à l'information*.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2023

## **Début visé pour l'examen (année)**

À déterminer à l'issue de l'Examen de 2025 de la *Loi sur l'accès à l'information*, qui a été lancé en juin 2025.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Charles Taillefer

Directeur exécutif, Division de la Politique sur l'accès à l'information et le rendement

Bureau du dirigeant principal de l'information

343-543-9594

[Charles.Taillefer@tbs-sct.gc.ca](mailto:Charles.Taillefer@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;

- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement sur la protection des renseignements personnels***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur la protection des renseignements personnels*

### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur la protection des renseignements personnels*

### **Justification**

Examen des règlements pour les harmoniser avec les examens législatifs.

### **Description**

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* est en cours de révision. Le *Règlement sur la protection des renseignements personnels* serait ensuite révisé pour assurer l'harmonisation avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et toute modification qui pourrait être apportée à la suite de la révision.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2022

## **Début visé pour l'examen (année)**

À déterminer à l'issue de la révision de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Kara Beckles

Directrice exécutive, Division de la protection de la vie privée et des données

Bureau du dirigeant principal de l'information

343-552-7304

[Kara.Beckles@tbs-sct.gc.ca](mailto:Kara.Beckles@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen des règlements relatifs aux conflits d'intérêts (groupe) (mis à jour)**

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen des règlements relatifs aux conflits d'intérêts (groupe)

### **Loi(s) habilitante(s)**

[\*Loi sur les conflits d'intérêts\*](#)

### **Justification**

Examen des règlements pour les harmoniser avec les examens législatifs.

### **Description**

La *Loi sur les conflits d'intérêts* fait actuellement l'objet d'un examen par le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes.

Ces règlements pourraient être examinés à la suite de l'examen de la Loi.

## **Règlements inclus et date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

1. *Décret désignant des titulaires de charge publique et des titulaires de charge publique principaux (article 62.2 de la Loi sur les conflits d'intérêts) : 2014;*
2. *Règlement sur la signification des documents autorisée ou exigée par les articles 53 à 57 de la Loi sur les conflits d'intérêts : 2011.*

## **Début visé pour l'examen (année)**

À déterminer. Ces règlements pourraient être examinés à la suite de l'examen en cours au sujet de la *Loi sur les conflits d'intérêts*.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Brian Gear

Directeur exécutif

Secteur des priorités et de la planification

613-796-5458

[Brian.Gear@tbs-sct.gc.ca](mailto:Brian.Gear@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Justification : Examens des règlements qui ont déjà été achevés et qui ne devraient pas être réalisés de nouveau prochainement**

### ***Examen du Règlement concernant les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux***

#### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

*Examen du Règlement concernant les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*

#### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*

#### **Justification**

Examen des règlements achevé le 19 février 2020. Aucune autre révision n'est prévue prochainement.

## **Description**

L'examen de ce règlement était motivé par la nécessité d'apporter des modifications techniques au règlement afin de l'harmoniser à la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux* et de se conformer à la Politique sur le bijuridisme législatif du ministère de la Justice. Le *Règlement concernant les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux SOR/2020-134* modifié a été approuvé et est entré en vigueur le 18 juin 2020.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2020

## **Début visé pour l'examen (année)**

L'examen a été réalisé.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Meghan Baker

Directrice principale, Stratégies d'entreprise — Gestion des investissements  
Secteur de la gestion des investissements, Bureau de la contrôleur  
générale

613-558-8542

[Meghan.Baker@tbs-sct.gc.ca](mailto:Meghan.Baker@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;

- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement sur les carburants de remplacement***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur les carburants de remplacement*

### **Loi(s) habilitante(s)**

[\*Loi sur les carburants de remplacement\*](#)

### **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

### **Description**

L'examen de ce règlement serait motivé par l'évolution de l'orientation du gouvernement fédéral sur l'écologisation du parc automobile fédéral, qui tiendra compte de la nécessité d'un examen de la *Loi sur les carburants de remplacement* et de son règlement d'application. Le règlement s'applique au gouvernement fédéral afin d'accélérer l'utilisation de carburants de remplacement pour les véhicules automobiles et de réduire les émissions de polluants atmosphériques par les moteurs à combustion interne utilisant des combustibles traditionnels.

### **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2012

### **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement.

### **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Jane Keenan

Directrice

Centre pour un gouvernement vert

613-863-9724

[Jane.Keenan@tbs-sct.gc.ca](mailto:Jane.Keenan@tbs-sct.gc.ca)

### **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement sur le prêt de biens publics***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur le prêt de biens publics*

### **Loi(s) habilitante(s)**

[\*Loi sur la gestion des finances publiques\*](#)

### **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

### **Description**

L'examen de ce règlement serait motivé par la nécessité de déterminer si toutes les exigences du règlement répondent aux besoins administratifs du gouvernement. Il s'agit d'une faible priorité pour le moment. Le règlement

demeure pertinent et son contenu est conforme à l'approche actuellement adoptée en matière de lignes directrices. Par conséquent, il n'y a pas de besoin immédiat d'examen ou de changement.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

1992

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'existe actuellement aucun plan de révision de ces règlements.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Joel Heise

Directeur principal, Approvisionnement et gestion du matériel

Secteur de la gestion des investissements, Bureau de la contrôleur  
générale

613-301-9620

[Joel.Heise@tbs-sct.gc.ca](mailto:Joel.Heise@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires

pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- Développement et amélioration de la réglementation fédérale
- Coopération en matière de réglementation au Canada

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- Consultations auprès des Canadiens
- Gazette du Canada

## ***Examen du Règlement sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'application de la Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

*Examen du Règlement sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'application de la Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*

### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*

### **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

### **Description**

L'examen de ce règlement serait motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec les exigences en vertu de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*. Des consultations seront nécessaires

pour déterminer si le règlement est toujours nécessaire et, le cas échéant, s'il est harmonisé avec la Loi.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

Inconnue

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'existe actuellement aucun plan de révision de ces règlements.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Meghan Baker

Directrice principale, Stratégies d'entreprise – Gestion des investissements  
Secteur de la gestion des investissements, Bureau de la contrôleur  
générale

613-558-8542

[Meghan.Baker@tbs-sct.gc.ca](mailto:Meghan.Baker@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- Développement et amélioration de la réglementation fédérale
- Coopération en matière de réglementation au Canada

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- Consultations auprès des Canadiens
- Gazette du Canada

## **Examen du *Règlement sur les comptes de recettes en fiducie***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

*Examen du Règlement sur les comptes de recettes en fiducie*

### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur la gestion des finances publiques*

### **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

### **Description**

L'examen de ce règlement qui réfère aux comptes de recettes en fiducie sera établi après d'autres consultations internes et externes pour déterminer si des changements sont nécessaires.

### **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

Inconnue

### **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement.

## Personne-ressource du ministère ou de l'organisme

Francine Giannotti

Directrice, Politiques comptables et rapports du gouvernement  
Secteur de la gestion financière, Bureau de la contrôleur générale

613-608-2721

[Francine.Giannotti@tbs-sct.gc.ca](mailto:Francine.Giannotti@tbs-sct.gc.ca)

## Pour obtenir de plus amples renseignements

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

# Examen des règlements relatifs aux sociétés d'État (groupe)

## Titre ou titre provisoire de l'examen

Examen des règlements relatifs aux sociétés d'État (groupe)

## Loi(s) habilitante(s)

*Loi sur la gestion des finances publiques*

## Justification

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

## Description

L'examen des différents règlements relatifs aux sociétés d'État serait motivé par un examen des parties de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui ont trait aux sociétés d'État.

## Règlements inclus et date du dernier examen ou de la dernière modification (année)

1. *Règlement sur les plans d'entreprise, les budgets et les résumés des sociétés d'État* : 2004;
2. *Règlement général de 1995 sur les sociétés d'État* : 2018;
3. *Règlement sur les indemnisations et les avances aux administrateurs et dirigeants des sociétés d'État* : jamais examiné puisque le règlement est entré en vigueur en 2011.

## Début visé pour l'examen (année)

Il n'y a actuellement aucun plan en place pour examiner ce règlement.

## Personne-ressource du ministère ou de l'organisme

Lisa Bacon  
Conseillère principale  
Secteur des opérations gouvernementales  
343-573-1141  
[Lisa.Bacon@tbs-sct.gc.ca](mailto:Lisa.Bacon@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement désignant certains postes comme postes de titulaire d'une charge publique désignée* (mis à jour)**

## **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement désignant certains postes comme postes de titulaire d'une charge publique désignée*

## **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur le lobbying.*

## **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

## **Description**

L'examen de ces règlements découlerait d'un examen de la *Loi sur le lobbying.*

## **Règlements inclus et date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

- *Règlement désignant certains postes comme postes de titulaire d'une charge publique désignée : 2010*

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Brian Gear

Directeur exécutif

Secteur des priorités et de la planification

613-796-5458

[Brian.Gear@tbs-sct.gc.ca](mailto:Brian.Gear@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement sur les signatures électroniques sécurisées***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur les signatures électroniques sécurisées*

## **Loi(s) habilitante(s)**

- *Loi sur la preuve au Canada*
- *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*

## **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

## **Description**

La nécessité de mener un examen de ce règlement sera établie après la tenue d'autres consultations internes et externes visant à déterminer si des changements sont nécessaires pour répondre aux besoins changeants du gouvernement en matière de prestation de services.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

Inconnue

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Mike MacDonald

Sous-ministre adjoint principal

Bureau du dirigeant principal de l'information

613-540-9064

[Mike.MacDonald@tbs-sct.gc.ca](mailto:Mike.MacDonald@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## Employeur

► Dans cette section

**Justification : Examens des règlements pour les harmoniser avec les lois, les besoins administratifs ou**

# les priorités du gouvernement en évolution

## Examen du *Règlement sur la pension de la fonction publique*

### Titre ou titre provisoire de l'examen

Examen du *Règlement sur la pension de la fonction publique*

### Loi(s) habilitante(s)

*Loi sur la pension de la fonction publique*

### Justification

Examen des règlements pour les harmoniser avec les lois, les besoins administratifs ou les priorités du gouvernement en évolution.

### Description

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement. L'examen de ce règlement s'inscrit dans le cadre du Rapport d'étape de l'examen du fardeau administratif du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et du Plan prospectif de la réglementation de 2026 à 2028.

### Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)

2024

### Début visé pour l'examen (année)

Examen en cours. Le Comité consultatif sur la pension de la fonction publique, composé de représentants des employeurs, des employés et des retraités et chargé d'examiner les questions liées à l'administration du

régime de retraite de la fonction publique, a été consulté.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)

- Gazette du Canada

## **Examen du *Règlement sur le partage des prestations de retraite***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur le partage des prestations de retraite*

### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur le partage des prestations de retraite*

### **Justification**

Examen des règlements pour les harmoniser avec les lois, les besoins administratifs ou les priorités du gouvernement en évolution.

### **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement. L'examen de ce règlement s'inscrit dans le cadre du Plan prospectif de la réglementation de 2026 à 2028.

### **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2012

### **Début visé pour l'examen (année)**

Examen en cours.

### **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

# **Examen du Règlement fixant la période de stage et le délai de préavis en cas de renvoi au cours de la période de stage**

## **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement fixant la période de stage et le délai de préavis en cas de renvoi au cours de la période de stage*

## **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur l'emploi dans la fonction publique*

## **Justification**

Examen des règlements pour les harmoniser avec les lois, les besoins administratifs ou les priorités du gouvernement en évolution.

## **Description**

L'examen de 2014 de ce règlement était motivé par la nécessité de tenir compte des décisions de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral concernant les congés non payés.

Le prochain examen de ce règlement serait motivé par la nécessité de s'aligner sur la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, la jurisprudence et la priorité du gouvernement de fournir un milieu de travail sain, sécuritaire, à accès facile, respectueux, équitable et moderne. Cet examen s'inscrit dans le cadre du Plan prospectif de la réglementation de 2026 à 2028.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2014

## **Début visé pour l'examen (année)**

Examen en cours.

## Personne-ressource du ministère ou de l'organisme

Sheilagh Stronach

Directrice, Politiques et programmes en milieu de travail

Secteur d'Orientations stratégiques, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-218-3554

[Sheilagh.Stronach@tbs-sct.gc.ca](mailto:Sheilagh.Stronach@tbs-sct.gc.ca)

## Pour obtenir de plus amples renseignements

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

# **Examen du *Règlement définissant le terme « promotion »***

## **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement définissant le terme « promotion »*

## **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur l'emploi dans la fonction publique*

## **Justification**

Examen des règlements pour les harmoniser avec les lois, les besoins administratifs ou les priorités du gouvernement en évolution.

## **Description**

L'examen de ce règlement portera sur l'alignement de la Directive sur le réaménagement des effectifs, et facilitera le recours accru aux mutations et à la réaffectation du personnel.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2016

## **Début visé pour l'examen (année)**

2027

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Sheilagh Stronach

Directrice, Politiques et programmes en milieu de travail

Secteur d'Orientations stratégiques, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-218-3554

[Sheilagh.Stronach@tbs-sct.gc.ca](mailto:Sheilagh.Stronach@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*

### **Loi(s) habilitante(s)**

## **Justification**

Examen des règlements pour les harmoniser avec les lois, les besoins administratifs ou les priorités du gouvernement en évolution.

## **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2021

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

*Examen du Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*

### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur les langues officielles*

## **Justification**

Examen du règlement pour l'harmoniser avec les lois, les besoins administratifs ou les priorités du gouvernement en évolution.

## **Description**

L'examen de ce règlement était motivé par l'engagement du gouvernement du Canada à promouvoir et à protéger les langues officielles au sein de la fonction publique fédérale et auprès des membres du public partout au pays. Les dispositions exigeant des modifications ont été établies afin de clarifier les circonstances dans lesquelles les institutions doivent communiquer avec le public et lui fournir des services en anglais, en français ou dans les deux langues officielles.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2019

## **Début visé pour l'examen (année)**

Le règlement modifié exige un examen décennal. Cet examen devrait commencer en 2026-2027 afin d'être complété en 2029.

## **Résultats**

L'examen de ce règlement a été achevé en 2019. Le règlement modifié a été enregistré par le greffier le 25 juin 2019 et publié dans Partie II de la *Gazette du Canada* le 10 juillet 2019. Le règlement sur les langues officielles est plus inclusif à la suite de cet examen. Il reflète plus fidèlement les besoins des communautés et s'adapte aux changements démographiques et technologiques. Grâce à ces modifications, les Canadiens auront un meilleur accès aux services fédéraux dans les deux langues officielles.

## Personne-ressource du ministère ou de l'organisme

Carsten Quell

Directeur exécutif, Centre d'excellence en langues officielles

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-462-1341

[Carsten.Quell@tbs-sct.gc.ca](mailto:Carsten.Quell@tbs-sct.gc.ca)

## Pour obtenir de plus amples renseignements

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Justification : Examens des règlements pour déterminer leur pertinence continue (règlements désuets, périmés ou remplacés)**

### **Examen du *Règlement sur le maintien de certains accords réciproques de transfert***

#### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur le maintien de certains accords réciproques de transfert*

#### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur la pension de la fonction publique*

#### **Justification**

Examen des règlements pour déterminer leur pertinence continue (règlements désuets, périmés ou remplacés).

#### **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement.

#### **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2022

#### **Début visé pour l'examen (année)**

Un examen a été effectué et a permis de déterminer que les règlements ne devaient pas être abrogés, mais qu'il fallait les laisser expirer d'eux-mêmes.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- Consultations auprès des Canadiens
- Gazette du Canada

## **Justification : Examens des règlements qui ont déjà été achevés et qui ne devraient pas être réalisés de nouveau prochainement**

### **Examen du *Règlement sur les prestations supplémentaires de décès***

#### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur les prestations supplémentaires de décès*

#### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur la pension de la fonction publique*

#### **Justification**

Examen des règlements achevé en 2024. Aucun autre examen ne devrait être réalisé prochainement.

#### **Description**

L'examen de ce règlement (achevée en 2024) était motivé par la nécessité de moderniser les prestations supplémentaires de décès de la fonction publique. Le *Règlement sur les prestations supplémentaires de décès* (DORS/2024-85) a été approuvé et est entré en vigueur le 1er juin 2024.

Le prochain examen de ce règlement serait motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités

du gouvernement.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2024

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Résultats**

À compter du 1er juin 2024, les membres bénéficiant d'une protection au titre du régime de prestations de décès pourront désigner jusqu'à cinq bénéficiaires, y compris des mineurs, et le faire en ligne.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;

- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs*

### **Loi(s) habilitante(s)**

[\*Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs\*](#)

### **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

### **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2018

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT ;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen des règlements relatifs à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* (groupe)**

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen des règlements relatifs à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* (groupe)

### **Loi(s) habilitante(s)**

[\*Loi sur les allocations de retraite des parlementaires\*](#)

### **Justification**

Examen des règlements achevé en 2020. Aucun autre examen ne devrait être réalisé prochainement.

### **Description**

L'examen de ces règlements est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement.

## **Règlements inclus et date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

1. *Règlement sur les choix relatifs à la pension de réversion des anciens parlementaires* (dernier examen en 2020);
2. *Règlement sur les allocations de retraite des parlementaires* (dernière modification en 2020);
3. *Règlement sur le recouvrement des versements payés en trop aux anciens parlementaires ou à leur égard* (dernière modification en 2020).

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement du calcul du service des anciens membres du Sénat ou de la Chambre des communes***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

*Examen du Règlement du calcul du service des anciens membres du Sénat ou de la Chambre des communes*

### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur la pension de la fonction publique*

## **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

## **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2012

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen des règlements relatifs à la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (groupe)**

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen des règlements relatifs à la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (groupe)

### **Loi(s) habilitante(s)**

[\*Loi sur les régimes de retraite particuliers\*](#)

### **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

## **Description**

L'examen de ces règlements est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement.

## **Règlements inclus et date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

1. *Règlement no 1 sur le régime compensatoire* : dernière modification en 2016;
2. *Règlement no 2 sur le régime compensatoire* : dernière modification en 2002.

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement de 1988 sur la pension spéciale du service diplomatique***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

*Examen du Règlement de 1988 sur la pension spéciale du service diplomatique*

### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur la pension spéciale du service diplomatique*

## **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

## **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2013

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen des règlements relatifs aux membres des Forces canadiennes dans le cadre du Régime de pension de retraite de la fonction publique (groupe)**

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen des règlements relatifs aux membres des Forces canadiennes dans le cadre du Régime de pension de retraite de la fonction publique (groupe)

### **Loi(s) habilitante(s)**

- [Loi sur la pension de la fonction publique](#)
- [Loi sur les avantages destinés aux anciens combattants](#)

## **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

## **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement.

## **Règlements inclus et date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

1. *Règlement spécial sur la prise en compte du service antérieur (services de santé pour le compte des Forces canadiennes)* : 1990;
2. *Règlement sur la pension de retraite des membres d'un contingent spécial* : 1990.

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement sur les prestations de retraite supplémentaires***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur les prestations de retraite supplémentaires*

### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*

## **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

## **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2004

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement concernant la pension (territoire du Yukon)***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement concernant la pension (territoire du Yukon)*

### **Loi(s) habilitante(s)**

[Loi sur la pension de la fonction publique](#)

### **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

## **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2012

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle

gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen du *Règlement sur les régimes de pension visés par les accords de transfert***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur les régimes de pension visés par les accords de transfert*

### **Loi(s) habilitante(s)**

[\*Loi sur la pension de la fonction publique\*](#)

### **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

### **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2012

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

## **Examen des règlements relatifs à la cession et à la cessation de participation du régime de pension de retraite de la fonction publique (groupe)**

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen des règlements relatifs à la cession et à la cessation de participation du régime de pension de retraite de la fonction publique (groupe)

### **Loi(s) habilitante(s)**

- [Loi relative aux cessions d'aéroports](#)
- [Loi autorisant l'aliénation de Nordion et de Theratronics](#)
- [Loi sur la pension de la fonction publique](#)
- [Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada](#)

### **Justification**

Examen des règlements achevé en 2018. Aucun autre examen ne devrait être réalisé prochainement.

## **Description**

L'examen de ces règlements est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement.

## **Règlements inclus et date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

Dernier examen en 2018.

1. *Règlement sur la cession de l'administration de services ayant trait au développement du marché du travail;*
2. *Règlement sur la cession d'aéroports;*
3. *Règlement sur la pension visant l'Administration de pilotage de l'Atlantique;*
4. *Règlement sur les pensions de L'Énergie atomique du Canada, Limitée;*
5. *Règlement sur la protection de l'admissibilité aux prestations — Centre d'essais pour véhicules automobiles de Blainville;*
6. *Règlement sur la cession du Groupe Communication Canada;*
7. *Règlement sur la cessation de participation de la Société canadienne des postes;*
8. *Règlement de pension de la Canadian Arsenals;*
9. *Règlement sur la cession à la Commission canadienne du tourisme;*
10. *Règlement sur la cession de certaines administrations portuaires canadiennes;*
11. *Règlement sur la protection des pensions des employés désignés;*
12. *Règlement sur les périodes de transition en cas de cession de service;*
13. *Règlement sur la cession visant les anciens employés d'Énergie atomique du Canada limitée (Division des réacteurs CANDU);*

14. *Règlement sur la cession à NAV CANADA;*
15. *Règlement sur la protection des pensions des employés de Nordion et de Theratronics;*
16. *Règlement sur la cession de secteurs de la Société canadienne des ports;*
17. *Règlement sur la cession de secteurs du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire;*
18. *Règlement sur la cession de secteurs du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration;*
19. *Règlement sur la cession de secteurs du ministère de la Santé;*
20. *Règlement sur la cession de secteurs du ministère de la Défense nationale;*
21. *Règlement sur la cession de secteurs du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux;*
22. *Règlement général sur la cession de secteurs de la fonction publique;*
23. *Règlement sur la cession de secteurs de la Gendarmerie royale du Canada;*
24. *Règlement sur la cession de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent;*
25. *Règlement sur la cession de l'hôpital Sainte-Anne;*
26. *Règlement sur la protection des pensions des employés de Téléglobe Canada;*
27. *Règlement sur la cession à L'Initiative pour les micronutriments;*
28. *Règlement sur la cession de Theratronics International Limitée;*
29. *Règlement sur la cession de l'hôpital de Watson Lake;*
30. *Règlement sur la cessation de participation d'entités.*

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a aucun plan en place pour examiner ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## Personne-ressource du ministère ou de l'organisme

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## Pour obtenir de plus amples renseignements

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du STC pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le STC;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

# **Examen du *Règlement sur la mise au point des pensions***

## **Titre ou titre provisoire de l'examen**

*Examen du Règlement sur la mise au point des pensions*

## **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur la mise au point des pensions du service public*

## **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

## **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement. Ce règlement pourrait devenir non pertinent ou redondant. Les examens futurs viseront à confirmer sa nécessité.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2020

## **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a pas de plan actuel pour mener un examen de ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)

# Examen des règlements relatifs aux lois des subsides (groupe)

## Titre ou titre provisoire de l'examen

Examen des règlements relatifs aux lois des subsides (groupe)

## Loi(s) habilitante(s)

- *Loi des subsides no 5, 1965*
- *Loi des subsides no 5, 1958*

## Justification

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

## Description

L'examen de ces règlements est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement. Ces règlements pourraient devenir non pertinents ou redondants. Les examens futurs viseront à confirmer leur nécessité.

## Règlements inclus et date du dernier examen ou de la dernière modification (année)

1. *Règlements concernant les augmentations de pensions, 1958* : 2012;
2. *Règlement relatif à l'intérêt sur les contributions remboursées* : 2012.

## Début visé pour l'examen (année)

Il n'y a pas de plan actuel pour mener un examen de ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à

la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- Consultations auprès des Canadiens
- Gazette du Canada

## **Examen du *Règlement de pension de la S.C.T.T.***

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement de pension de la S.C.T.T.* (Règlement concernant le transfert des pensions des employés de la société canadienne des télécommunications transmarines)

### **Loi(s) habilitante(s)**

*Loi sur la pension de la fonction publique*

### **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

### **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement. Ce règlement pourrait devenir non pertinent ou redondant. Les examens futurs viseront à confirmer sa nécessité.

### **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2012

### **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a pas de plan actuel pour mener un examen de ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à

la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- Consultations auprès des Canadiens
- Gazette du Canada

## **Examen du Règlement sur l'exercice d'un choix spécial aux fins de la pension de la fonction publique**

### **Titre ou titre provisoire de l'examen**

Examen du *Règlement sur l'exercice d'un choix spécial aux fins de la pension de la fonction publique*

### **Loi(s) habilitante(s)**

Loi sur la pension de la fonction publique

### **Justification**

Aucun examen ne devrait être réalisé prochainement.

### **Description**

L'examen de ce règlement est motivé par la nécessité d'assurer l'harmonisation avec l'évolution des lois, la gestion quotidienne des programmes et les exigences administratives, et les diverses priorités du gouvernement. Ce règlement pourrait devenir non pertinent ou redondant. Les examens futurs viseront à confirmer sa nécessité.

### **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2012

### **Début visé pour l'examen (année)**

Il n'y a pas de plan actuel pour mener un examen de ce règlement. Un calendrier pour tout examen futur du règlement sera établi si une modification législative pertinente, une exigence liée à l'administration ou à

la gestion quotidienne des programmes ou une priorité gouvernementale l'exige.

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Nadine Labrie

Directrice exécutive par intérim, Secteur des relations avec les employés et de la rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines

613-852-9384

[Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca](mailto:Nadine.Labrie@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux lois et aux règlements du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- Consultations auprès des Canadiens
- Gazette du Canada

# Surveillance réglementaire

► Dans cette section

## Justification : Examens des règlements pour les harmoniser avec examens législatifs

### Examen du *Règlement sur la réduction de la paperasse* (mis à jour)

#### Titre ou titre provisoire de l'examen

Examen du *Règlement sur la réduction de la paperasse*

#### Loi(s) habilitante(s)

*Loi sur la réduction de la paperasse*

#### Justification

Dans le cadre de l'initiative du Rapport d'étape de l'examen du fardeau administratif, le SCT s'est engagé à procéder à un examen des instruments de politique existants afin de réduire le fardeau administratif, de veiller à ce que le système de réglementation demeure d'actualité et d'appuyer le travail visant à éliminer les règlements désuets, à réduire les doublons et à offrir de meilleurs services. Ces mesures comprendront un examen de la *Loi sur la réduction de la paperasse* et du *Règlement sur la réduction de la paperasse* correspondant. Ces démarches s'appuieront sur les conclusions

de l'examen interne de 2020 de la *Loi sur la réduction de la paperasse*, qui se trouvent dans le Rapport sur l'examen interne de la *Loi sur la réduction de la paperasse*.

## **Description**

La *Loi sur la réduction de la paperasse*, qui est entrée en vigueur en 2015, établit les exigences pour les ministères et organismes fédéraux afin de contrôler la croissance du fardeau administratif imposé aux entreprises lorsqu'ils élaborent des règlements (c'est-à-dire la règle du « un pour un »).

Le *Règlement sur la réduction de la paperasse* établit les exigences relatives au calcul du fardeau administratif, aux délais de rapprochement, aux exceptions et à l'établissement de rapports.

Le *Règlement sur la réduction de la paperasse* et sa loi habilitante feront l'objet d'un examen dans le cadre des engagements énoncés dans le Rapport d'étape de l'examen du fardeau administratif du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## **Date du dernier examen ou de la dernière modification (année)**

2022

## **Début visé pour l'examen (année)**

2026

## **Personne-ressource du ministère ou de l'organisme**

Katherine Saunders

Conseillère principale, Direction de la politique réglementaire et de la coopération

Secteur des affaires réglementaires

343-543-3170

[Katherine.Saunders@tbs-sct.gc.ca](mailto:Katherine.Saunders@tbs-sct.gc.ca)

## **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Consultez la page Web consacrée aux [lois et aux règlements](#) du SCT pour obtenir :

- la liste des lois et des règlements administrés par le SCT;
- des renseignements additionnels sur la mise en œuvre, par le ministère, d'initiatives de gestion de la réglementation à l'échelle gouvernementale.

Cliquez sur les hyperliens ci-dessous pour accéder à la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et lignes directrices à l'appui, et pour obtenir des renseignements sur les initiatives réglementaires pangouvernementales mises en œuvre par les ministères et organismes dans l'ensemble du gouvernement du Canada :

- [Directive du Cabinet sur la réglementation](#)
- [Développement et amélioration de la réglementation fédérale](#)
- [Coopération en matière de réglementation au Canada](#)

Pour en apprendre davantage sur les consultations à venir ou en cours concernant les projets de réglementation fédéraux, visitez les pages suivantes :

- [Consultations auprès des Canadiens](#)
- [Gazette du Canada](#)
- [Bureau de réduction du fardeau administratif](#)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le président du Conseil du

Trésor, 2026,

ISSN : 2818-257X

Date de modification : 2026-04-02

$\frac{xx}{yy}$